

LES PATIENTS AYANT AU MOINS UN TRAITEMENT ANTICANCÉREUX ORAL SOUS RÉSERVE HOSPITALIÈRE SERONT SUIVIS PAR LEUR PHARMACIEN HOSPITALIER, QUI RÉALISERA L'ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE ET DISPENSERA LE MÉDICAMENT. PHARMACIEN D'OFFICINE, VOUS AVEZ ÉGALEMENT UN RÔLE À JOUER :

- Effectuez le recueil de tous les traitements en cours du patient lors de son intégration à l'expérimentation
- Vous établissez la relation avec l'équipe hospitalière, pour pouvoir la contacter en cas d'alerte ou d'évolution des traitements du patient
- Pour certains protocoles combinés, dispensez l'anticancéreux oral disponible en ville
- Vous faites remonter tout changement de traitement au pharmacien hospitalier



Prendre part à l'expérimentation, c'est participer à l'amélioration de l'accompagnement de vos patients sous anticancéreux oraux : prévention des interactions médicamenteuses, diminution de la gravité des effets indésirables, amélioration de l'adressage, amélioration de l'adhésion au traitement.

- Créez un lien de confiance avec le patient
- Bénéficiez d'un lien privilégié avec l'équipe hospitalière et les professionnels du cercle de soins tout au long du parcours du patient
- Participez à l'amélioration de la coordination ville-hôpital



QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires. **L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est l'une des plus grandes expérimentations en cours et rassemble 45 établissements à travers tout le territoire.**

QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une organisation innovante qui met en place un **circuit pluriprofessionnel ville-hôpital**, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un financement innovant construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.

Coordonnées de l'établissement hospitalier

Service :

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>



EXPÉRIMENTATION NATIONALE
VILLE-HÔPITAL
CANCÉROLOGIE



ANTICANCÉREUX ORAUX DÉLIVRÉS À L'HÔPITAL*

Vous délivrez des médicaments à un patient qui est traité par anticancéreux oraux, dont au moins un est délivré à l'hôpital. Le suivi des effets indésirables et de l'observance des anticancéreux oraux sont des éléments clés de son traitement.

L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales vous propose de participer activement à l'accompagnement de ce patient par la mise en place d'un parcours coordonné entre la ville et l'hôpital.

* au moins un des médicaments du traitement.



PHARMACIEN

LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE EN CHARGE DE VOS PATIENTS PAR UNE BONNE COORDINATION ET DES ÉCHANGES D'INFORMATION ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE.

QUELLES SONT MES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'EXPÉRIMENTATION ?

- Réalisation du recueil des traitements et transmission à l'équipe hospitalière lors de la première prescription
- Dispensation du médicament si le patient a un traitement combiné avec une molécule dispensée en ville et une autre à l'hôpital
- Transmission à l'équipe hospitalière en cas d'évolution de traitements



PARCOURS DU PATIENT – LE PARCOURS ONCO'LINK POUR LE PHARMACIEN D'OFFICINE

1

1 MOIS

FORFAIT : 40€

INTRODUCTION DU TRAITEMENT

Vous réalisez le recueil des traitements, échangez avec le pharmacien hospitalier et délivrez le cas échéant le médicament du traitement combiné.

Initiation du traitement, mise en lien des professionnels de la ville et de l'hôpital

Objectif : mettre en place la thérapie orale

Rôle hôpital : accompagnement éducatif, établissement du lien avec le pharmacien d'officine et le médecin traitant, conciliation médicamenteuse, évaluation tripartite, suivi à distance du patient, dispensation du médicament

Rôle pharmacien d'officine : recueil des autres traitements en cours. Si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament

Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

2

3 MOIS

SUIVI PROXIMAL

Chaque mois, le patient récupère son traitement à la pharmacie hospitalière et le pharmacien hospitalier réalise l'entretien pharmaceutique. Le cas échéant, vous délivrez le médicament qui est disponible en ville et échangez avec l'hôpital si besoin.

Suivi coordonné du patient et partage des informations de prise en charge

Objectif : sécuriser l'observance du patient et repérer précocement les effets indésirables

Rôle hôpital : au-delà des consultations régulières, échanges réguliers entre l'infirmier de coordination et le patient. Entretien pharmaceutique réalisé par le pharmacien hospitalier à chaque dispensation. Coordination avec les professionnels de ville

Rôle pharmacien d'officine : si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament. Transmission des évolutions de traitement constatées

Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

3

6 MOIS

SUIVI DISTAL

Chaque mois, le patient récupère son traitement à la pharmacie hospitalière et le pharmacien hospitalier réalise l'entretien pharmaceutique. Le cas échéant, vous délivrez le médicament qui est disponible en ville et échangez avec l'hôpital si besoin.

Suivi allégé du patient par l'équipe hospitalière

Objectif : renforcer l'autonomie du patient

Rôle hôpital : au-delà des consultations régulières, échanges réguliers, mais plus espacés, entre l'infirmier de coordination et le patient. Entretien pharmaceutique réalisé par le pharmacien hospitalier à chaque dispensation

Rôle pharmacien d'officine : si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament. Transmission des évolutions de traitement constatées

Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées (évolution des traitements, effets indésirables)

VOTRE RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EST DÉCLENCHÉE PAR L'HÔPITAL EN FIN DE SÉQUENCE 1 SOUS CONDITION DE LA RÉCEPTION DU COMPTE-RENDU DU RECUEIL DE TRAITEMENT.

LE FORFAIT VOUS EST ENSUITE VERSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE. *

* Un retour NOEMIE sera envoyé à chaque paiement.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION : GRÂCE À CETTE EXPÉRIMENTATION, VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'un accès facilité à l'équipe hospitalière
- d'une rémunération pour votre implication dans la séquence 1 du parcours

